

Les documents à présenter en cas de contrôle

En tant qu'employeur d'apprenti, des documents doivent être tenus à jour au sein de l'entreprise et être mis à disposition lors d'un éventuel contrôle :



Les documents généraux

- Le document unique d'évaluation des risques : ce document analyse et évalue les risques et définit les moyens de prévention à mettre en place. Ce document obligatoire doit être rédigé par l'employeur et être mis à jour chaque année. Infos : Service Prévention et Sécurité au Travail : 03.2000.2000
- Le registre unique du personnel : Ce registre doit contenir dans l'ordre d'embauche la liste de tous les salariés : nom, prénom, nationalité, date de naissance, sexe, emploi, qualification, date d'entrée, date de sortie, type de contrat (CDD, CDI, Apprentissage...)



Les documents spécifiques à l'apprentissage

- Le contrat d'apprentissage et le(s) avenant(s) éventuel(s)
- La convention de formation signée lors de la conclusion du contrat
- La convention d'aménagement de durée (s'il y en a une)
- La fiche médicale d'aptitude de la visite médicale d'embauche + fiches d'aptitude d'examen périodique le cas échéant. (Uniquement en cas d'apprenti mineur pour lequel une demande de dérogation pour l'utilisation de machines dangereuses a été réalisée ou en cas d'apprenti en situation de handicap).
- La dérogation visée par le médecin du travail et accordée par l'inspection du travail pour l'utilisation de machines dangereuses pour les mineurs. Chaque année, la dérogation doit être retournée avec la fiche médicale d'aptitude (noter les modifications éventuelles de matériel sur la demande de dérogation) à l'inspection du travail.
- Les justificatifs de qualification du maître d'apprentissage. Justificatifs de son expérience professionnelle et de son diplôme.
- L'attestation de l'ouverture d'un compte bancaire au bénéfice de l'apprenti en cas d'apprenti mineur employé par un ascendant.
- Le récépissé de la DPAE (déclaration préalable à l'embauche).
- Les doubles des bulletins de salaires de l'apprenti (à garder 5 ans).

Réf. Juridique : [Art. R6223-1 du code du travail](#)

Les affichages obligatoires au sein de l'entreprise

- Le nom du **responsable des salariés**.
- Les horaires de travail des salariés. (S'ils ne sont pas fixes, les feuilles d'horaires mensuelles ou hebdomadaires signées par l'apprenti).
- Les numéros des services de secours d'urgence (pompiers, SAMU, ...)
- Le numéro et l'adresse de l'Inspection du Travail et de la Médecine du travail.
- La Convention Collective dont dépend l'entreprise. Chaque salarié doit pouvoir la consulter pendant son temps de présence sur l'entreprise.
- Les **consignes en cas d'incendie et consignes de sécurité diverses**.

Réf. Juridique : [Art. D4711-1 du code du travail](#)

CONTACTS UTILES

Direccte Hauts-de-France

Unités départementales de la Direccte Hauts-de-France, services de renseignement au public :

Aisne : tél 03 23 26 35 00

Nord - Lille : tél 03 20 12 55 55

Nord - Valenciennes : tél 03 27 09 96 96

Oise : tél 03 44 06 26 26

Pas-de-Calais : 03 21 60 28 00

Somme : 03 22 22 41 41

Services de l'inspection du travail

Unités départementales de la Direccte Hauts-de-France, services de renseignement en droit du travail :



0 806 000 126

Service gratuit
+ prix appel

Sites utiles

www.travail-emploi.gouv.fr

www.service-public.fr

www.hautsdefrance.fr/apprentissage



Scanné avec CamScanner

Services de santé au travail :

AISTV

13 rue Chevalier de la Barre BP 80011
80520 WOINCOURT 03-22-60-21-60

ASMIS

77 rue Debaussaux 80001
AMIENS CEDEX 1 03-22-54-58-00

GAS BTP

1 rue Emile Cazier
51100 REIMS 03-26-61-28-61

MEDISIS

Maison des Entreprises 240 avenue Marcel Dassault BP
70803 60008 BEAUVAIS CEDEX 03-44-06-15-77

MTA

Rue Théodore Monod ZA Bois de laChocque
02100 SAINT QUENTIN 03-23-62-52-48

SISAT (SUD AISNE)

52 avenue de Paris BP 66
02200 SOISSONS CEDEX 03-23-76-44-44

SMIBTP DE L'OISE

Maison des Entreprises 240 avenue Marcel Dassault
BP 206 60002 BEAUVAIS CEDEX 03-44-06-15-80

SMIN

Avenue d'Alsace Lorraine
60400 MOYON 03-44-09-87-50

SMTVO

8 rue Nicéphore Niépce ZAC de Mercières 60200
COMPIEGNE 03-44-38-51-90

POLE SANTE TRAVAIL

199/201 Rue Colbert
59014 LILLE CEDEX 03-20-12-83-20

CEDEST

4-10 rue Albert Thomas
59210 COUDEKERQUE 03-28-24-98-95

SIMUP

22 rue de Lille
59431 HALLUIN CEDEX 03-20-94-05-35

AISMT

1461 avenue du Cateau Park services
59400 CAMBRAI 03-27-72-63-62

ASTAV

1 avenue de l'Europe
59880 SAINT SAULVE 03-27-46-19-24

AST 62-59

6 rue de la Symphorine Parc des Bonnettes 62008
ARRAS CEDEX 03-21-15-12-35

STSA

24 rue Romain Duchateau
59720 LOUVROIL 03-27-53-31-31

ASTIL 62

430 boulevard du Parc
62903 COQUELLES CEDEX 03-21-87-79-13

SSTIB

20 Rue Gombert
59000 LILLE CEDEX 03-20-95-59-48